



**Assemblée communale ordinaire
du 6 décembre 2021 à 20h00
à l'abri PC à Chapelle (Glâne)**

Présidence M. Claude Gremaud, Syndic
Secrétaire Mme Christine Marchand, Secrétaire communale

Personnes excusées M. et Mme Bernard et Martine Charrière
Mme Annette Cettou
M. Luca Cevolani
Mme Frédérique Humair Flühmann
M. Roland Crausaz
M. Jean-Luc Birchmeier

Au nom du Conseil communal, M. le Syndic a le plaisir d'ouvrir cette assemblée ordinaire à 20h03 et remercie l'assistance de garder le masque tout au long de l'assemblée sauf pour prendre la parole et le remettre de suite après, et également de garder les distances entre chacune des personnes présentes.

M. le Syndic remercie Christian Crausaz pour la parfaite gestion du P'tit Chapelois ainsi que Pascal Telley qui n'est pas présent ce soir.

M. le Syndic explique le déroulement de l'assemblée qui va porter comme de coutume sur les thèmes du budget de fonctionnement et des investissements 2022, mis à la sauce MCH2 ; ainsi que les explications concernant les modifications des statuts précisés dans le tractanda ainsi que le nouveau règlement de l'AES.

M. le Syndic remercie M. Roland Cettou, ancien Syndic, pour sa fidèle présence ; Mme Nicole Jung boursière/caissière qui fait un travail remarquable ; Mme Christine Marchand qui découvre la complexité des tâches d'un bureau communal, et qui fait sa première assemblée communale en tant que secrétaire. Il remercie également la commune de St-Martin qui a joué le jeu d'accorder à Mme Rosine Menoud (ancienne secrétaire) sa disponibilité pour aider Mme Marchand dans la prise de ce nouveau poste. Il soulève que le conseil a eu la chance d'avoir M. Jacques Menoud comme secrétaire durant plus de 20 ans et que c'était une affaire qui roulait. Ensuite la présence d'une secrétaire qui a fait quelques mois, suivie par Mme Menoud qui connaissait déjà ce métier. Il espère ne pas changer de secrétaire et remercie Mme Marchand pour sa persévérance.

M. le Syndic souhaite également la bienvenue aux nouveaux jeunes citoyens :

Mlle Camille Crausaz, M. Nathan Braillard, M. Vincent Dougoud, M. Antoine Flühmann, M. Samuel Monney, M. Nuran Alanis Fournier (absent) et M. Luca Cevolani qui aura 18 ans le 24 décembre 2021 (absent et excusé).

M. le Syndic souhaite la bienvenue aux participants de cette assemblée.

Nomination des scrutateurs :

- Madame Annick Crausaz , pour les personnes assises dans les rangs à gauche du beamer depuis l'entrée, ainsi que les membres du Conseil communal, Marcel Haller, Christine Gremaud, Benoît Curty et Eric Monney.
- M. Patrice Monney, pour les personnes assises dans les rangs à droite du beamer depuis l'entrée, ainsi que Claude Gremaud et Christine Marchand.

M. le Syndic demande aux scrutateurs de bien vouloir compter le nombre de personnes présentes.

L'assemblée compte 31 personnes avec le droit de vote communal, y compris la table du Conseil.

Majorité : 16

L'assemblée a été convoquée par un affichage au pilier public, un envoi « tous-ménages » du P'tit Chapelois no 52 ainsi qu'une parution dans la Feuille Officielle no 47 en date du 26 novembre 2021, avec le tractanda suivant :

- Procès-verbal de l'assemblée communale du 4 mai 2021
- Budget 2022, fonctionnement
 - Rapport de la commission financière
 - Approbation du budget de fonctionnement
- Budget 2022, investissements
 - Rapport de la commission financière
 - Approbation du budget des investissements
- Approbation des nouveaux statuts du Réseau Santé Glâne - RSG
- Approbation du nouveau règlement de l'accueil extrascolaire - AES
- Approbation des nouveaux statuts du cycle d'orientation de la Glâne - COGL
- Approbation des nouveaux statuts de l'Association Pompiers Glâne-Sud
- Approbation des nouveaux statuts de la Région Glâne-Veveyse - RGV
- Information pour une étude de projet de fusion Glâne-Sud concernant les communes d'Auboranges, Chapelle, Ecublens et Rue.
- Divers

Aucune remarque ou question n'étant soulevée, ce tractanda est accepté.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 4 mai 2021

Ce procès-verbal pouvait être consulté sur le site internet de la commune et auprès du secrétariat communal, il ne sera par conséquent pas lu.

Remarques ou questions : il n'y a aucune remarque ni aucune question.

Votation à main levée :

| | |
|-------------------|-------------|
| OUI | : 31 |
| NON | : 0 |
| ABSTENTION | : 0 |

A l'unanimité, le procès-verbal est accepté.
Madame Rosine Menoud (absente) est remerciée pour la rédaction de ce document.

2. Budget 2022, fonctionnement

M. Claude Gremaud passe la parole à M. Benoît Curty, responsable du dicastère des finances pour la présentation du budget de fonctionnement.
Benoît Curty donne des explications sur les charges et produits des différents groupes des comptes communaux.

Budget 2022 – Fonctionnement

| | Budget 2021 | | Budget 2022 | | Ecart | |
|---|------------------|------------------|------------------|------------------|----------------|----------------|
| | Charges | Produits | Charges | Produits | Charges | Produits |
| 0:ADMINISTRATION GENERALE | 130 863 | 21 710 | 161 432 | 23 985 | 30 569 | 2 275 |
| 1:ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE | 22 953 | 13 725 | 23 853 | 14 275 | 900 | 550 |
| 2:FORMATION | 391 065 | 30 470 | 426 035 | 30 840 | 34 970 | 370 |
| 3:CULTURE, SPORT ET LOISIRS | 28 749 | | 31 729 | | 2 980 | |
| 4:SANTE | 136 650 | 1 500 | 150 800 | 1 500 | 14 150 | |
| 5:PREVOYANCE SOCIALE | 140 415 | 600 | 155 860 | 630 | 15 445 | 30 |
| 6:TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS | 87 308 | | 97 129 | 1 000 | 9 821 | 1 000 |
| 7:PROT. ENVIRONNEMENT ET AMEN. TERRITOIRE | 176 985 | 145 142 | 189 771 | 159 345 | 12 786 | 14 203 |
| 8:ECONOMIE PUBLIQUE | 7 229 | | 7 649 | | 420 | |
| 9:FINANCES ET IMPOTS | 11 190 | 914 940 | 11 530 | 1 019 690 | 340 | 104 750 |
| Total | 1 133 407 | 1 128 087 | 1 255 788 | 1 251 265 | 122 381 | 123 178 |
| | <i>Perte</i> | 5 320 | <i>Perte</i> | 4 523 | | |

Benoît Curty précise que c'est la première fois que l'on peut faire la comparaison entre 2 années depuis la mise en place de MCH2.

Benoît Curty donne des explications sur les charges et produits des différents groupes des comptes communaux.

Les comptes sont également présentés sous le format MCH2, soit avec trois niveaux. Les charges financières et les produits extraordinaires sont séparés.

Budget 2022 – Fonctionnement selon MCH2

| | 2022 | 2021 |
|--|---------------------|---------------------|
| Charges exploitation | 1 249 258,00 | 1 127 217,00 |
| 30 charges du personnel | 69 200,00 | 57 250,00 |
| 31 Charges des biens et services et autres charges d'exp | 221 960,00 | 196 020,00 |
| 33 Amortissement du patrimoine administratif | 75 741,00 | 74 570,00 |
| 35 Attributions aux fonds et financements spéciaux | 45 987,00 | 89 512,00 |
| 36 Charges de transferts | 850 910,00 | 754 175,00 |
| 37 Subventions à redistribuer | | |
| 38 Imputations internes | 5 460,00 | 5 690,00 |
| Révenus d'exploitation | 1 066 965,00 | 1 036 727,00 |
| 40 Revenus fiscaux | 745 500,00 | 731 800,00 |
| 41 Revenus réels et de concessions | 0,00 | 0,00 |
| 42 Taxes | 156 800,00 | 241 800,00 |
| 43 Revenus divers | 0,00 | 0,00 |
| 45 Prélèvements sur fonds et financements spéciaux | | |
| 46 Revenus de transferts | 159 145,00 | 357 437,00 |
| 47 Subvention à redistribuer | | |
| 48 Imputations internes | 5 460,00 | 5 690,00 |
| RÉSULTATS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION | -182 293,00 | -90 490,00 |
| 34 Charges financières | 6 530,00 | 6 190,00 |
| 44 Revenus financiers | 30 960,00 | 30 960,00 |
| RÉSULTATS PROVENANT DES FINANCEMENTS | 23 890,00 | 24 170,00 |
| RÉSULTAT OPERATIONNEL | -158 403,00 | -66 320,00 |
| 38 Charges extraordinaires | 0,00 | 0,00 |
| 48 Produits extraordinaires | 154 000,00 | 61 000,00 |
| RÉSULTATS EXTRAORDINAIRES | 154 000,00 | 61 000,00 |
| RÉSULTAT TOTAL DU COMPTE DE RÉSULTATS | -4 523,00 | -5 320,00 |

Remarques ou questions : il n'y a aucune remarque ni aucune question.

a. Rapport de la commission financière

M. René Perroud, Président de la commission financière, donne lecture du rapport de la commission financière qui est joint au présent procès-verbal, il précise que c'est la première fois que cette commission se réunit à 5 membres.

La commission financière recommande à l'assemblée d'approuver le budget de fonctionnement 2022 tel que présenté par le Conseil communal.

M. Le Syndic remercie la commission financière pour son travail, ainsi que l'excellente collaboration entretenue avec le Conseil communal.

b. Approbation du budget de fonctionnement

Votation à main levée :

OUI : 31
NON : 0
ABSTENTION : 0

Le budget de fonctionnement 2022 est accepté à l'unanimité.

3. Budget 2022, investissements

M. le Syndic passe la parole à M. Benoît Curty, responsable des finances, pour la présentation du budget des investissements et l'explication des différents investissements 2022.

Transports et communications,

Transports et communications

| 61 Transports et communications | Budget 2021 | | Budget 2022 | | Ecart | |
|---|---------------|----------|---------------|----------|----------------|----------|
| | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes |
| 6150 Réfection partielle, route des Oches | 40 000 | | | | -40 000 | |
| 6150 Réfection route du Château | 13 000 | | | | -13 000 | |
| 6150 Réfection fissures réseau routier communal | 15 000 | | 12 000 | | -3 000 | |
| 6150 Inventaire des routes communales | | | 30 000 | | 30 000 | |
| Total | 68 000 | | 42 000 | | -26 000 | |



| | |
|--------------------|----------|
| Financement | |
| Liquidités | 42'000.- |

| Charges annuelles (dès 2023) | | |
|------------------------------|----------|----------------|
| Amort. (2.5%/an) | 12'000.- | 150.- |
| Amort. (5.0%/an) | 30'000.- | 1'500.- |
| Total | | 1'650.- |
| Intérêts (2%) | | -- |
| Total | | 1'650.- |

Benoît Curty explique que les transports et communications sont financés par les liquidités. Il présente les charges annuelles. Il donne la parole à Eric Monney pour les détails.

Réfection fissures du réseau routier communal

Eric Monney explique que le réseau routier communal a dû être entretenu et dit que la Route du Château a été refaite en 2021. Il énumère les différentes réfections pour 2022 qui sont prévues pour la somme de CHF 12'000.-- :

- 1 journée; environ 1600m de fissures
- La route de la Corbaz
- La route des Chapelettes
- La route du Verger
- La route des Indivis

Remarques ou questions :

M. Roland Cettou relève que la Route des Oches, à la hauteur du terrain de foot, a également des défauts... Eric Monney lui répond que les réparations ont également été faites à cet endroit.

Inventaire des routes communales

Eric Monney explique que pour obtenir des subventions cantonales (70% pour la route de Compostelle, mais suite à la vision, d'autres routes peuvent être ajoutées), un état des lieux doit être fait sur l'ensemble des tronçons et fait donc part des explications suivantes

Inventaire des routes communales

La première phase (A) porte sur le dossier « inventaire » qui a pour but d'identifier les chemins à caractère agricole et définir l'état « sanitaire » des chemins, cela afin d'avoir une vision globale de la Commune et de ses chemins AF. Les chemins pris en considération pour cette 1^{ère} phase ne tiennent pas compte de ceux dont la largeur est supérieure à 5m et dans la zone à bâtir.

Cette étape est structurée de la manière suivante :

- Expertise des 16 tronçons ou chemins pour une longueur d'environ 8km
- Rapport sur l'état sanitaire des différents tronçons, avec fiches descriptives et dossier photos pour chaque chemin. Les photos et l'état sanitaire des chemins seront disponibles sur une application internet (ArcGIS ou e-coMMap)
- Premier devis estimatif sommaire des travaux par chemins pour la planification des investissements
- Carte générale au 1 :25'000 et plan au 1 :5'000 selon les points ci-dessus

La deuxième phase (B), qui porte sur l'affinage du dossier « inventaire » en contact étroit avec le SAgri afin de finaliser le dossier pour l'expertise fédérale, fait l'objet d'une estimation. Les prestations prévues pour cette étape sont :

- Séance avec le SAgri pour affiner le dossier
- Mise à jour des documents listés ci-dessus selon discussion avec le SAgri et la Commune, y compris définitions des priorités
- Etablissement d'un rapport en vue de l'expertise fédérale
- Participation à l'expertise fédérale

Inventaire des routes communales

La troisième phase (C), qui porte sur l'établissement du 1^{er} dossier de subventionnement et de son décompte (dossier de travaux exécutés exigé par le SAgri), fait l'objet d'une estimation. Cette phase s'articule comme suit :

- Définition des chemins selon volonté communale
- Mise à jour des plans et carte selon chemins retenus
- Etablissement d'un rapport et d'un devis de subventionnement selon les exigences du SAgri
- Etablissement du dossier des travaux exécutés selon les exigences du SAgri (rapport, décompte avec répartition des frais)

Récapitulatif de l'offre selon les phases

| Phase | Montant | Basé sur |
|------------------------------|---------------------------------|-----------------------------------|
| (A) Inventaire chemins | CHF 14'000 HT | 16 chemins pour env. 8km |
| (B) Expertise fédérale | <i>estimation</i> CHF 6'000 HT | 10 chemins pour env. 5km |
| (C) Doss. subventionnement | <i>estimation</i> CHF 6'000 HT | 4 chemins pour env. 2.5km |
| Total partiel (A+B+C) | CHF 26'000 HT | |
| (D) Appel d'offre + DT | <i>estimation</i> CHF 37'000 HT | Coût de l'ouvrage CHF ~400'000 HT |

L'offre (et chaque phase) pourra évoluer en fonction du nombre de chemins que votre Autorité aura éventuellement rajouté ou modifié au terme de sa réflexion et de l'examen du dossier que fera le SAgri avant l'expertise fédérale. Nous vous rappelons également que l'inventaire des chemins est subventionné par le canton et la Confédération. Le taux de subvention (55 à 60%) sera communiqué lors de l'expertise fédérale.

Protection et aménagement du territoire

Protection et aménagement territoire

| 71 Protection et aménagement territoire | Budget 2021 | | Budget 2022 | | Ecart | |
|---|-------------|--------------|---------------|----------|---------------|---------------|
| | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes |
| 7101 Taxes uniques raccordement (charge préférence) | | 7 000 | | | | -7 000 |
| 7101 Changement vanne communale, route des Indivis 48 | | | 12 000 | | 12 000 | |
| 7201 Etude mise en séparatif quartier Plein Soleil | | | 60 000 | | 60 000 | |
| Total | | 7 000 | 72 000 | | 72 000 | -7 000 |

↓

| | |
|--------------------|----------|
| Financement | |
| Liquidités | 72'000.- |

| Charges annuelles (dès 2023) | | |
|------------------------------|----------|----------------|
| Amort. (1.25%/an) | 12'000.- | 150.- |
| Amort. (10%/an) | 60'000.- | 6'000.- |
| Total | | 6'150.- |
| Intérêts (2%) | | -- |
| Total | | 6'150.- |

Lors de la fuite à la Route des Chapelettes, il a été constaté qu'une vanne communale était défectueuse. Par conséquent, cette vanne communale doit être changée l'année prochaine. Une offre de CHF 12'000.— a été faite comprenant le matériel et la creuse.

Etude mise en séparatif quartier Plein Soleil

Cette Impasse a été reprise en 2009 par la commune. Il est prévu de mettre les eaux en séparatif car selon la nouvelle législation sur les eaux, ce quartier doit être mis en séparatif à court terme.

Eric Monney précise qu'à l'heure actuelle, la VOG accueille déjà plus d'eau que prévu et également des micropolluants.

Étude mise en séparatif, quartier Plein Soleil

Honoraires d'ingénieurs hydrauliciens

| | | Prestations d'ingénieur | |
|---|---|--------------------------|------------------|
| | | Part de prestations [hr] | Honoraires [CHF] |
| 3. Etude du projet : | 3.1 Avant-projet | 64 | 8'640.00 |
| | 3.2 Projet de l'ouvrage | 177 | 23'895.00 |
| | 3.3 Procédure de demande d'autorisation, dossier de mise à l'enquête | 16 | 2'160.00 |
| 4. Appel d'offres : | 4.1 Appels d'offres, comparaison des offres, proposition d'adjudication | 80 | 10'800.00 |
| Total Honoraires pour les phases d'études (3 à 4) | | 337 | 45'495.00 |
| Total (y compris rabais de 10%) | | | 40'945.50 |
| Frais 3% | | | 1'228.35 |
| TOTAL HT | | | 42'173.85 |
| TOTAL TTC (TVA 7.7 %) | | | 45'421.25 |

Étude mise en séparatif, quartier Plein Soleil

06.12.2021

Mise en séparatif du quartier « Plein-Soleil »

| | Coûts HT | |
|--|------------|----------------|
| Mise en séparatif selon estimation MGI (rapport du 20.09.2010) | CHF | 790'000 |
| ./. Divers et imprévus, honoraires et TVA (38%) | CHF | 217'500 |
| Total coût de l'ouvrage [B] | CHF | 572'500 |

- Coût de l'ouvrage total B (HT)
sans frais secondaires : CHF 572'500.-- (estimation, +/- 30%)
- Tarif horaire moyen (HT) : CHF 121.50 / heure (CHF 135.-- /hr avec rabais de 10%)
- Bases de calcul des honoraires selon règlement SIA 103

32

Investissements, vue d'ensemble.

Investissements Vue d'ensemble

| | Budget 2021 | | Budget 2022 | | Ecart | |
|--|---------------|--------------|----------------|----------|---------------|---------------|
| | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes |
| 6i TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS | 68 000 | | 42 000 | | -26 000 | |
| 7i PROT. ENVIRONNEMENT ET AMEN. TERRITOIRE | | 7 000 | 72 000 | | 72 000 | -7 000 |
| TOTAL | 68 000 | 7 000 | 114 000 | | 46 000 | -7 000 |
| TOTAL NET | 61 000 | | 114 000 | | | |

06.12.2021

33

M. le Syndic donne la parole à M. René Perroud pour le rapport de la commission financière.

a. Rapport de la commission financière

M. René Perroud, Président de la commission financière, donne lecture du rapport de la commission financière qui est joint au présent procès-verbal.

La commission financière recommande à l'assemblée d'approuver le budget des investissements 2022 tel que présenté par le Conseil communal.

M. Le Syndic remercie la commission financière pour son travail.

Remarque ou question : il n'y a aucune remarque ni aucune question.

b. Approbation du budget des investissements :

1. Transports et communication :

« réfection fissures du réseau routier communale »,
pour la somme de CHF 12'000.—

Votation à main levée :

OUI : 31
NON : 0
ABSTENTION : 0

Le budget des investissements 2022 « réfection fissures du réseau routier communale » est accepté à l'unanimité.

- 2. Transports et communication :**
« Inventaire des routes communales »
pour la somme de CHF 30'000.—

Votation à main levée :

| | |
|-------------------|-------------|
| OUI | : 31 |
| NON | : 0 |
| ABSTENTION | : 0 |

Le budget des investissements 2022 « inventaire des routes communales » est accepté à l'unanimité.

- 3. Protection et aménagement du territoire :**
« changement une vanne triple»
pour la somme de CHF 12'000.—

Votation à main levée :

| | |
|-------------------|-------------|
| OUI | : 31 |
| NON | : 0 |
| ABSTENTION | : 0 |

Le budget des investissements 2022 « changement vanne triple » est accepté à l'unanimité

- 4. Protection et aménagement du territoire :**
« étude mise en séparatif, quartier Plein Soleil »
Pour la somme de CHF 60'000.—

Votation à main levée :

| | |
|-------------------|-------------|
| OUI | : 31 |
| NON | : 0 |
| ABSTENTION | : 0 |

Le budget des investissements 2022 « étude mise en séparatif, quartier Plein Soleil » est accepté à l'unanimité.

M. le Syndic remercie l'assemblée pour la confiance témoignée aux conseillers.

Planification financière à moyen terme

Planification des investissements

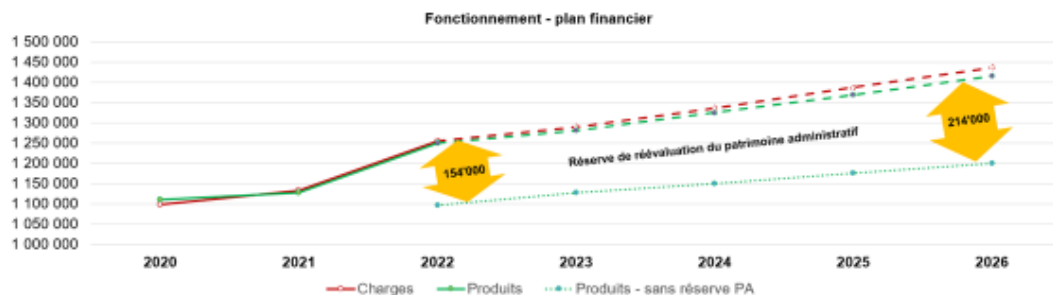
| Objet | Désignation | Comptes | | Budget | | Planification financière | | | | |
|---|--|----------------|---------------|----------------|------------------|--------------------------|------------------|------------------|------------------|--|
| | | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | au-delà | |
| | | Charges | Charges | Charges | Charges | Charges | Charges | Charges | Charges | |
| TRAFIC ET TELE-COMMUNICATIONS | Réfection partielle route des Oches | | 40 000 | | | | | | | |
| | Réfection route du Château | | 13 000 | | | | | | | |
| | Réfection fissures réseau routier communal | | 15 000 | 12 000 | | | | | | |
| | Réfection route des Chapelettes | | | | 300 000 | | | | | |
| | Réfection route des Indivis | | | | | 300 000 | | | | |
| | Inventaire des routes communales | | | 30 000 | | | | | | |
| PROT. ENVIRONNEMENT ET AMEN. TERRITOIRE | Réfection bâtiment communal/école | | | | | | 500 000 | | | |
| | Collecteur route des Indivis | | | | 25 000 | 500 000 | | | | |
| | Quartier Plein Soleil - mise en séparatif | | | 60 000 | 800 000 | | | | | |
| | Changement vanne, rte Indivis 48 | | | 12 000 | | | | | | |
| FINANCES ET IMPOTS | Réfection collecteur eaux claires, route | 173 098 | | | | | | | | |
| | Réfection abri-bus | 10 379 | | | | | | | | |
| Total | | 183 477 | 68 000 | 114 000 | 1 125 000 | 800 000 | 500 000 | 0 | 0 | |
| | | | | 114 000 | 1 239 000 | 2 039 000 | 2 539 000 | 2 539 000 | 2 539 000 | |

06.12.2021

32

Benoît Curty présente la planification du fonctionnement et des investissements.

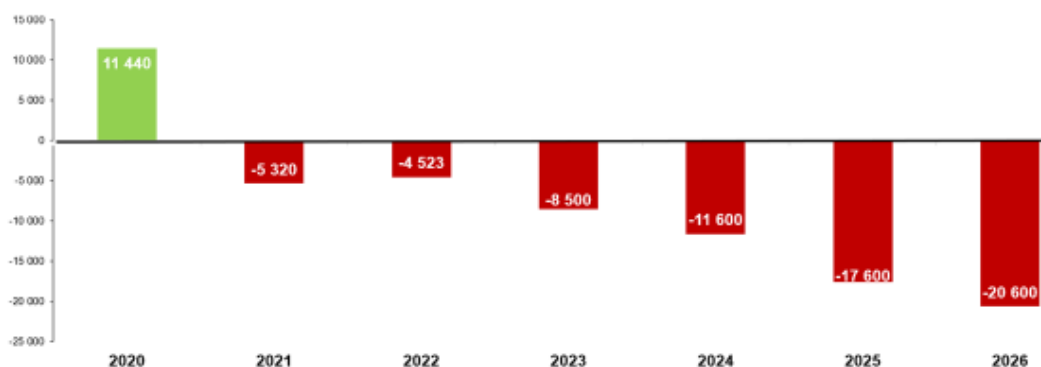
Planification du fonctionnement



06.12.2021

36

Planification du fonctionnement



06.12.2021


37

M. le Syndic remercie Benoît Curty pour son travail et la qualité de ses présentations. Il précise que la commune a beaucoup de chance de l'avoir car grâce à lui tout est plus simple et que c'est un soulagement d'avoir M. Curty avec nous.

Approbation des nouveaux statuts des différentes associations

M. le Syndic explique que ces règlements sont déjà acceptés par les délégués des communes dans le cadre des différentes associations intercommunales et qu'ils sont soumis ce soir à l'assemblée pour approbation.

Statuts – Principales modifications





| | RSG |  |  |  |
|-------------------------------|--|---|--|---|
| Organes association | Ajout d'un organe obligatoire: commission financière | | | |
| Commission financière | 3 membres | 3 – 5 membres | 3 membres | 5 membres |
| Assemblée des délégués | <ul style="list-style-type: none"> - Elit membres commission financière - Adopte le règlement finances | | | |
| Organe de révision | Vérifie si la comptabilité et les comptes annuels sont conformes aux règles de la loi sur les finances communales | | | |
| Divers | Mode convocation: voie électronique | Constitution d'un conseil des parents | | |

06.12.2021

43

Statuts – Information importantes et modifications





| Légende |
|---------------|
| Status quo |
| Modifications |

| | RSG  |  |  |  |
|------------------------------------|---|---|--|---|
| Limite endettement trésorerie | Fr. 5'000'000.- | Fr. 600'000.- (max. 25% dépenses exercice annuel) | Fr. 100'000.- | Fr. 100'000.- (max. 25% dépenses exercice annuel) |
| Limite endettement investissements | Fr. 50'000'000.- Fr. 60'000'000.- | Fr. 90'000'000.- | Fr. 10'000'000.- Fr. 6'000'000.- | Fr. 1'000'000.- |
| Référendum facultatif | Fr. 500'000.- | Fr. 500'000.- | Fr. 3'000'000.- | Fr. 100'000.- |
| Référendum obligatoire | Fr. 8'000'000.- | Fr. 8'000'000.- | Fr. 5'000'000.- | Fr. 500'000.- |

44

Statuts – Information importantes et modifications

| Légende |
|---------------|
| Status quo |
| Modifications |


| | RSG  |  |  |  |
|------------------------------------|---|---|--|---|
| Limite endettement trésorerie | Fr. 5'000'000.- | Fr. 600'000.- (max. 25% dépenses exercice annuel) | Fr. 100'000.- | Fr. 100'000.- (max. 25% dépenses exercice annuel) |
| Limite endettement investissements | Fr. 50'000'000.- Fr. 60'000'000.- | Fr. 90'000'000.- | Fr. 10'000'000.- Fr. 6'000'000.- | Fr. 1'000'000.- |
| Référendum facultatif | Fr. 500'000.- | Fr. 500'000.- | Fr. 3'000'000.- | Fr. 100'000.- |
| Référendum obligatoire | Fr. 8'000'000.- | Fr. 8'000'000.- | Fr. 5'000'000.- | Fr. 500'000.- |

44

4. Approbation des nouveaux statuts du Réseau Santé Glâne - RSG

En préambule, M. Le Syndic explique que l'hôpital de Billens sera fermé par le HFR en début d'année 2022 et plus en fin d'année 2022. Le bâtiment est en bon état et l'intérieur de l'établissement de Billens est nickel, la proposition est de tout reprendre pour CHF 1.- symbolique.

De plus il parle du concept séniors / séniors + qui sera intégré au RSG, en expliquant que ce concept est une bourse aux aides pour séniors. L'idée est de planifier des services/aides aux séniors au niveau du district et pas seulement communal.

| | RSG  |
|------------|---|
| Art 2 BUTS | Simplification/ généralisation a) Gérer le patrimoine ... b et c) Idem sans les références aux lois |

Remarques ou questions : il n'y a aucune remarque ni aucune question.

Approbation des nouveaux statuts du Réseau Santé Glâne - RSG :

Votation à main levée :

| | |
|-------------------|-------------|
| OUI | : 31 |
| NON | : 0 |
| ABSTENTION | : 0 |

La modification des statuts du RSG est acceptée à l'unanimité.

M. le Syndic passe à la parole à Christine Gremaud.

5 Approbation du nouveau règlement de l'accueil extras-colaire - AES

Christine Gremaud, explique que depuis fin juin 2021, l'AES n'est plus géré par la commune de Rue. Le CIS a décidé que l'AES faisait partie de la vie scolaire et a demandé aux communes de l'ACER de reprendre la gestion de cet accueil.

La commune de Rue a fait un miracle en transformant en 3 mois une maison pour y installer l'AES. Il y a actuellement 29 places, mais il y a des jours à midi où il y a 42 enfants. L'AES a obtenu une dérogation d'une année à ce sujet, car une deuxième maison est en voie d'acquisition, juste à côté, afin de pouvoir agrandir cet accueil.

Les parents d'enfants fréquentant le cercle scolaire, peuvent y inscrire leurs enfants du lundi au vendredi. Tout absence ponctuelle doit être signalée 24h à l'avance et sera facturée. Ce point est important car jusqu'à maintenant ceci n'était pas le cas et il est important de préserver les finances, ceci permet également d'organiser/planifier des activités.

Remarques ou questions :

M. Roland Cettou demande combien de personnes sont présentes pour s'occuper des enfants.

Christine Gremaud lui répond qu'il y a un responsable d'accueil ayant reçu cette formation, pour y accueillir entre 10 à 12 enfants, mais qu'elle ne se souvient plus du nombre d'enfants exact par personne formée.

M. le Syndic relève qu'il y a une gestion bien cadrée, et qu'il s'agit d'un gros travail pour que tout aille dans le bon sens.

Approbation du nouveau règlement de l'Accueil extra-scolaire – AES

Votation à main levée :

| | |
|-------------------|-------------|
| OUI | : 31 |
| NON | : 0 |
| ABSTENTION | : 0 |

Le nouveau règlement de l'AES est accepté à l'unanimité.

6. Approbation des nouveaux statuts du Cycle d'Orientation de la Glâne - COGL

Christine Gremaud donne les explications des modifications des statuts.

| | |
|---------------------------|--|
| | COGL  |
| Autres changements | <ol style="list-style-type: none">1. Le changement de statut et d'attributions du directeur d'établissement2. La nouvelle répartition des frais scolaires |

Remarques ou questions : il n'y a aucune remarque ni aucune question.

Approbation des nouveaux statuts du Cycle d'Orientation de la Glâne – COGL:

Votation à main levée :

OUI : 31
NON : 0
ABSTENTION : 0

La modification des statuts du COGL est acceptée à l'unanimité.

7. Approbation des nouveaux statuts de l'Association Pompiers Glâne-Sud

Eric Monney explique que l'association peut construire, exploiter et gérer des locaux en accord avec les communes membres, et que les travaux pour la nouvelle caserne des pompiers Glâne-Sud ont déjà commencé.

Remarques ou questions : il n'y a aucune remarque ni aucune question

Approbation des nouveaux statuts de l'Association Pompiers Glâne-Sud :

Votation à main levée :

OUI : 31
NON : 0
ABSTENTION : 0

La modification des statuts de l'Association Pompiers Glâne-Sud est acceptée à l'unanimité.

8. Approbation des nouveaux statuts de la Région Glâne-Veveyse - RGV

M. le Syndic dit que c'est Monsieur Marcel Haller qui s'occupe de cela mais que tout a déjà été dit dans le premier slide des nouveaux statuts de la RGV.

Remarques ou questions : il n'y a aucune remarque ni aucune question.

Approbation des nouveaux statuts de la Région Glâne-Veveyse – RGV :

Votation à main levée :

| | |
|-------------------|-------------|
| OUI | : 31 |
| NON | : 0 |
| ABSTENTION | : 0 |

La modification des statuts de la RGV est acceptée à l'unanimité.

9. Information pour une étude de projet de fusion Glâne-Sud concernant les communes d'Auboranges, Chapelle, Ecublens et Rue.

M. le Syndic explique que la commune de Montet, après votation, a décidé de ne pas suivre Auboranges, Chapelle, Ecublens et Rue dans ce projet de fusion. En effet toutes leurs infrastructures sont déjà en partenariat avec la commune d'Ursy.

Il insiste sur le fait que la commune de Chapelle, souhaite en premier lieu avoir l'opinion de ses habitants concernant dans un premier temps, une étude pour un projet de fusion. Ceci sera proposé lors des votations en date du 13 février 2022.

Il explique également par slides PowerPoint les différents points positifs et négatifs d'une éventuelle fusion, pour ces communes qui s'appelleraient un fois unifiée Glâne-Sud et qui serait la 3^{ème} plus grande commune de la Glâne.

Au sujet de la perte de décision et d'autonomie locale, M. le Syndic demande à Benoît Curty son point de vue au niveau financier. Ce dernier dit qu'aujourd'hui il y a entre 70% et 80% de charges liées et qu'il reste environ 20% d'autonomie financière pour notre commune.

Concernant la perte d'identité, M. le Syndic donne pour exemple les sociétés locales de Chapelle-Gillarens telles que la société de jeunesse ou celle des Dames qui, malgré la fusion politique de Gillarens avec Rue, gardent bel et bien leur identité locale liée au territoire historique paroissial, et il ne pense pas que cela changera.

Il rappelle donc que le 13 février 2022 les habitants de Chapelle seront appelés à se prononcer pour ou contre le lancement d'une étude pour un projet de fusion à 4.

Il ajoute pour conclure que cela se fera inévitablement un jour ou l'autre.

Remarques ou questions :

M. Roland Cettou demande si le 13 février il y aura une information détaillée sur ce projet, et qu'il est très important de préciser qu'il s'agit bien d'une étude de fusion.

Claude Gremaud lui dit que oui c'est prévu de la sorte.

M. Francis Grivel fait remarquer que « grande commue » cela fait réfléchir lorsqu'on voit comment ça se passe avec le grand Fribourg. Il ajoute que lorsqu'on voit les petits chemins en dehors de la ville de Rue et ceux d'Ursy, s'il doit y avoir une fusion il faut d'abord faire nos routes avant cette fusion.

Il prend pour exemple la commune de la Joux qui a fusionné avec Vuisternens et que toutes les routes ont été refaites à neuf. Ce sera l'occasion de s'engager au niveau exécutif et législatif pour défendre les régions périphériques. Il en veut pour exemple la grande commune d'Oron ou l'exécutif élu cet automne est à majorité en provenance des villages périphériques

M. Grivel dit également que la commune de Rue a reçu une facture de CHF 125'000.— juste pour une étude de réfection des canalisations.

Eric Monney lui dit qu'il y a une partie qui est pris en charge par l'Etat.

Claude Gremaud lui répond que oui il comprend sa vision, des investissements à venir mais même si les travaux sont faits avant une fusion, il y a une dette qui est là et qu'elle entrera dans la fusion.

M. le Syndic redit que le 13 février il s'agira de dire oui ou non pour une étude de fusion.

Christine Gremaud dit que tout est déjà fait en commun pour les 4 communes. Toutes les décisions prises au niveau de l'ACER doivent remonter aux exécutifs des 4 communes pour approbation. Ce qui prend temps et énergie.

M. René Perroud soulève que le nom futur est déjà baptisé en Glâne-Sud et qu'il trouve que cela fait un peu sortie d'autoroute.....

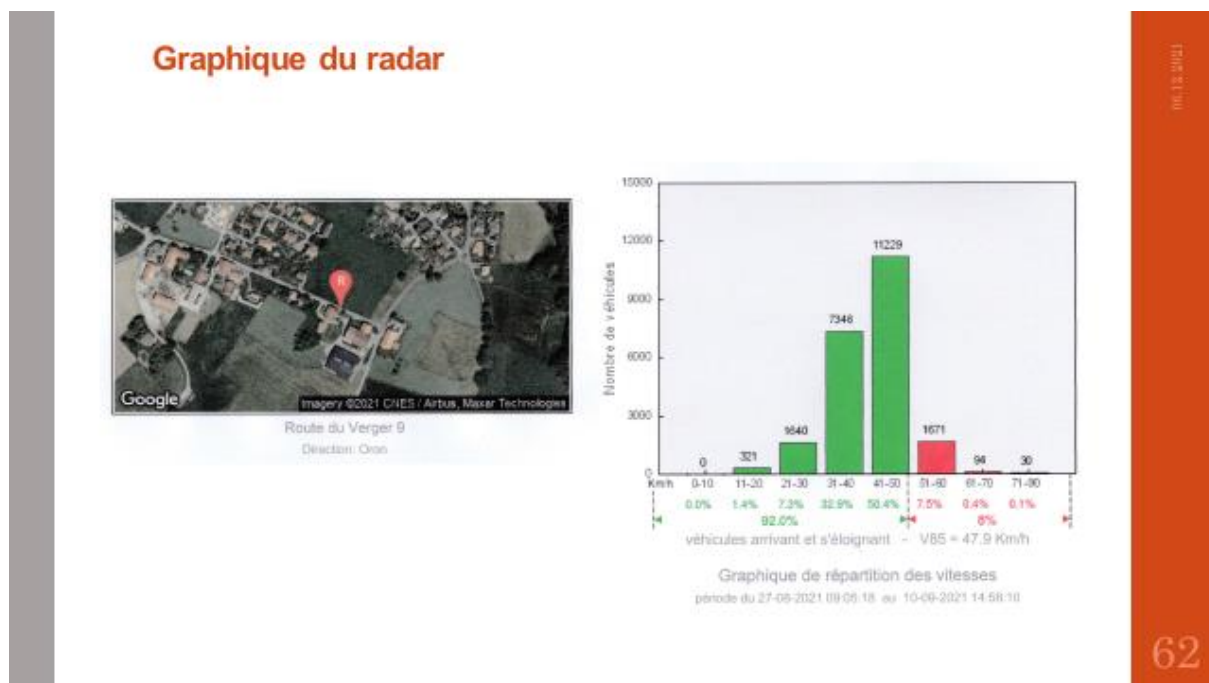
M. le Syndic dit que selon le Plan Directeur Régional, l'appellation Glâne-Sud existe déjà.... même s'il n'y a pas d'autoroute..... et précise que le nom du village restera toujours. Il donne pour exemple la commune de la Verrerie, on parle toujours de Le Crêt, Grattavache et de Progens avant l'appellation « La Verrerie »

Il précise encore que si fusion il y a, ça sera à 4.

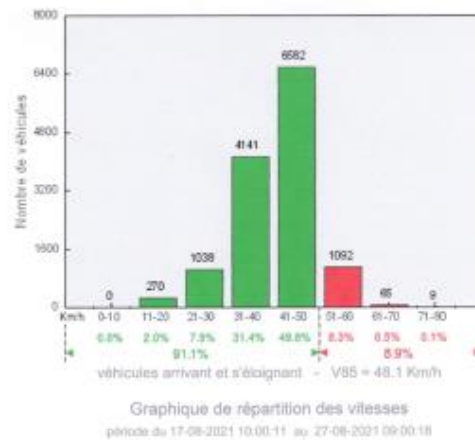
10.Divers

Etude de sécurisation des routes, graphique du radar

Eric Monney explique qu'un radar pédagogique a été mis en place afin de sécuriser la Route du Verger et montre les graphiques du radar.



Graphique du radar



Remarques et questions :

M. Cettou demande si la commune a les heures de passage exactes de ces relevés.
Eric Monney lui répond que oui, que c'est dans un tableau Excel.
Mme Carmen Monney demande combien il y a eu de passages.
Eric Monney lui dit qu'il y en a eu 8000.
Mme Carmen Monney lui demande sur combien de temps ce relevé a été fait.
Eric Monney lui dit un peu moins d'un mois.
Mme Nicole Jung demande si cela a un effet pour faire ralentir les automobilistes.
Marcel Haller dit que oui. Cependant devant chez lui, il y avait des camions pour les travaux des CFF qui ne ralentissaient pas... ils allaient à plus de 50km/h.
M. le Syndic précise qu'il faut souvent le déplacer pour que cela ait un impact sur les automobilistes.

Eric Monney dit que le conseil a décidé d'acheter un radar pédagogique sur batterie car les lampadaires n'ont pas d'électricité la journée.

De concert, le vice syndic et le syndic expliquent également que selon les études faites par GéoSud, les zones à 30 km/h sont possibles uniquement dans les 2 quartiers Notre-Dame et Plein-Soleil. Il y a un déficit de sécurité pour les piétons, qui ont le sentiment d'être prioritaires.

De plus il reviennent sur les points suivants :

Marquage au sol :

- Normalement plus toléré par le SPC
- Si par hasard accepté : avec pose de potelets
- Peintures : pas de mise en sécurité avec une surélévation (visibilité hiver?)
- Ecole : dans 4 à 5 ans plus de classes à Chapelle
- Coûts estimés : environ CHF 40'000.-

I. Très onéreux pour un résultat incomplet

Ils font également part du point de vue d'un trottoir sur toute la longueur de la route du Verger selon les remarques suivantes :

- Estimation du coût : Frs 200'000.--
- Problèmes de sources
- Route en très bon état. Pas judicieux de la couper et ouvrir prématurément
- Passage après le chemin des Tilleuls (montée église)
 - Étroitesse
 - Exploitation de la ferme
 - Ecole : dans 4 à 5 ans plus de classes à Chapelle

Concernant les explications d'Eric Monney, M. le Syndic relève que normalement d'ici 4 à 5 ans il n'y aura plus d'école à Chapelle et la situation sera à réévaluer à ce moment-là.

Accueil de 7 jeunes citoyennes :

M. le Syndic dit que nous nous excusons pour le bug de la liste des jeunes citoyens et qu'il accueille en premier lieu, l'oublié de la liste, Nathan Braillard, Camille Crausaz, Vincent Dougoud, Antoine Flühmann, Samuel Monney, Nuran Alanis Fournier (absent) et Luca Cevolani (excusé).

Christine Gremaud, conseillère communale a le plaisir de remettre à ces jeunes citoyens un bon cadeau pour un livre « rétrospective de l'année 2021 » et leur remet à tous une bouteille de Célébration remplie de chocolat.

Elle les accueille avec le message suivant :

Je vous remercie pour votre présence, et nous sommes contents de vous accueillir ce soir. Elle leur transmet le message de Nelson Mandela « je ne perds jamais, soit je gagne, soit j'apprends » en leur disant que c'est une phrase qu'ils doivent apprendre par cœur car on vit dans une société où la réussite doit être immédiate, où on doit toujours être le premier. Si on fait une erreur on a tendance à penser qu'on est nul. Mais non ! je fais une erreur et j'apprends de cette erreur. Lorsqu'on entreprend quelque chose on n'est jamais sûr de réussir mais il faut tout de même essayer. On a le droit de dire oui ou non, alors utilisez vos droits, nous avons envie d'écouter la voix de la jeunesse de notre commune.

Au nom du conseil, on est tous là pour vous si vous avez des envies, des souhaits, des besoins.

Retenez que jamais on ne perd, on a le droit de se louper.

Je vous souhaite une très belle vie d'adultes, de citoyens, on vous verra en février pour la remise de vos livres.

Et surtout utilisez votre voix pour vous faire entendre.

Applaudissements de l'assemblée.

Les coussins du cœur.

Christine Gremaud dit qu'avec le soutien du conseil, nous avons une proposition. Il s'agit de réaliser des coussins en forme de cœur, qui sont pour les femmes qui ont subi une opération du cancer du sein. Cette forme de cœur n'est pas anodine elle les aide à passer ce cap.

Elle dit à l'assemblée de rejoindre l'équipe des bénévoles en date du 19 février 2022 à 10h pour faire des coussins et passer un bon moment. C'est une action facile pour tout le monde, pas besoin de savoir coudre il y a beaucoup d'autres choses à faire. C'est une action facile pour nous et qui peut servir !

Remarques ou questions :

Mme Françoise Flückiger demande si le matériel est fourni.

Christine Gremaud lui dit que oui tout est fourni.

M. le Syndic dit que oui, par la commune.

Mme Françoise Flückiger demande si les hommes sont les bienvenus.

Christine Gremaud : oui bien sûr

Mme Sylvie Faillétaz demande où a lieu cette journée.

Christine Gremaud lui dit : chez moi, Rte de la Corba 24.

M. le Syndic rappelle le marché de Noël et la fenêtre de l'Avent qui ont lieu également chez Christine Gremaud le 11 décembre prochain.

M. le Syndic fait également part de la démission de M. Gabriel Dorthe de sa fonction de préposé local de l'agriculture, poste qu'il a fidèlement occupé durant 47 ans.

Ce qui implique qu'aujourd'hui, c'est le rôle de la commune de trouver un remplaçant. M. Olivier Dorthe ne peut pas reprendre cette charge incompatible avec sa situation professionnelle à l'Etat de Fribourg .

M. le Syndic a donc approché M. Raphaël Crausaz, qui n'est pas intéressé.

Il relève donc que comme il ne restait plus qu'Eric Monney, ce dernier avait accepté cette nouvelle fonction.

Eric Monney explique qu'il s'agit d'un recensement agricole.

Remarques ou questions :

Mme Françoise Flückiger demande si cela a un lien avec des arbres qu'on décide d'enlever ou replanter ?

Eric Monney lui dit que non.

La Parole est donnée aux citoyens

M. Christian Crausaz remercie toutes les personnes qui collaborent avec la vie du site internet de la commune en envoyant des photos.

Il dit également qu'il y a une newsletter à laquelle tout le monde peut s'inscrire afin d'avoir les dernières nouvelles.

M. le Syndic transmet également au nom du conseil, sa gratitude à toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs de la commune.

- Nicole Jung, notre caissière / boursière
- Christine Marchand, notre toute fraîche secrétaire
- Eric Monney, vice-syndic et piqueur

Je souhaite également y joindre :

- les agriculteurs qui l'air de rien entretiennent nos bords de routes
- le groupe des discrets et efficaces collaborateurs : Roland, Jean-François, Fernand, Raphael
- nos responsables de la conciergerie: Evelyne et Geneviève
- notre bureau technique externe : Laurent Surchat

notre rédacteur en chef Christian Crausaz avec la collaboration de Pascal Telley pour l'imprimerie

Les membres de nos commissions financière / de naturalisation / d'aménagement du territoire / énergie et assainissement.

Les sociétés issues du territoire paroissial de Chapelle-Gillarens :

- la jeunesse, les Drôles de Dames et le chœur mixte

Sur un cercle plus large :

- le ski-club
- la paroisse et son conseil avec qui il est toujours très agréable de collaborer

Toutes les personnes, toutes catégories confondues, qui ont participé aux diverses activités de notre commune

Mes collègues du conseil pour le travail accompli et le bel esprit démontré tout au long de cette année écoulée. Je les remercie également pour leur soutien et leur patience suite à mon retour après le Covid

Et finalement Vous ! Chères Citoyennes et chers Citoyens pour votre présence ce soir et l'intérêt que vous portez à la cause communale.

Si plus personne ne demande la parole, je déclare cette assemblée close en vous remerciant pour la confiance accordée et vous apporte mes meilleurs vœux pour ces fêtes à venir.

Malheureusement une fois de plus nous ne pourrons pas faire notre traditionnelle verrée.

Eric Monney demande l'attention en disant que tout le monde n'a pas été remercié. Il y a M. le Syndic à remercier pour son travail et pour la bonne ambiance qui règne au sein du conseil. Applaudissements de l'assemblée.

M. le Syndic clôt l'assemblée à 22h03

Le Syndic :

La Secrétaire :



Claude Gremaud

Christine Marchand

Chapelle (Glâne), le 6 décembre 2021